

Rapport relatif à l'article 29 de la loi énergie-climat (« article 29 LEC »)



Sommaire

DÉMARCHE GÉNÉRALE DE L'ENTITÉ	04
MOYENS INTERNES DÉPLOYÉS PAR JEITO	11
PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE AU NIVEAU DE LA GOUVERNANCE DE L'ENTITÉ	13
STRATÉGIE D'ENGAGEMENT AUPRÈS DES ÉMETTEURS	15
TAXONOMIE EUROPÉENNE ET COMBUSTIBLES FOSSILES	17
ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS INTERNATIONAUX DE LIMITATION DU RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE PRÉVUS PAR L'ACCORD DE PARIS	18
ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS DE LONG TERME LIÉS À LA BIODIVERSITÉ	20
INFORMATIONS SUR LES DÉMARCHES DE PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE GOUVERNANCE DANS LA GESTION DES RISQUES	21
LISTE DES PRODUITS FINANCIERS MENTIONNÉS EN VERTU DE L'ARTICLE 8 ET 9 DU RÈGLEMENT DISCLOSURE (SFDR)	22

Le présent rapport est établi en application des dispositions prévues par la loi n° 2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat (LEC) et de son décret d'application n° 2021-663 du 27 mai 2021. Le rapport article 29 LEC s'inscrit dans le cadre des obligations de transparence extra-financière des acteurs du marché financier.

Fondé en 2018 par le Dr. Rafaèle Tordjman, Jeito Capital (Jeito) est une société de gestion de premier plan qui place les besoins du patient au cœur de sa thèse d'investissement en finançant et accélérant le développement d'innovations médicales majeures. Jeito accompagne tout au long de leur croissance les entreprises biopharmaceutiques et plus particulièrement leurs équipes de direction grâce à son équipe multidisciplinaire et experte composée de vingt-et-un membres à fin 2022. Cet accompagnement se fait également à travers d'importants investissements en capital avec pour objectifs de façonner les futurs leaders mondiaux du secteur de la santé et de favoriser l'accès des patients à des solutions thérapeutiques innovantes, principalement en Europe et en Amérique du Nord. Ses bureaux sont situés à Paris et à New York, mais les équipes sont également basées en Suisse et au Royaume-Uni.

Jeito déploie une stratégie d'investissement différenciée, ciblant des maladies graves pour accélérer la mise sur le marché, dans les domaines où les besoins médicaux non satisfaits sont importants, répondant à la forte demande des grands groupes pharmaceutiques. L'un de nos enjeux est d'accompagner de jeunes structures afin d'accélérer leur développement jusqu'au stade de la commercialisation de médicaments innovants à l'échelle mondiale, en maîtrisant les différentes étapes de son développement. Ces thérapies pionnières visent à offrir un bénéfice majeur aux patients, à leur entourage, aux soignants, aux systèmes de santé.



Démarche générale de l'entité

Un engagement fort

Notre stratégie d'investissement est conçue pour accompagner les entreprises de la biopharma en leur apportant notre expertise sur différentes fonctions clés, de la science à la commercialisation, en miroir des rôles des grands groupes pharmaceutiques, afin de développer les entreprises selon les plus hauts standards de qualité exigés par le marché. En effet, notre expertise, qui s'applique sur toute la chaîne de développement du médicament innovant, combiné à un important réseau d'experts scientifiques, nous permet de soutenir la croissance de jeunes biopharmas vers une transformation durable. Pour cela, nous avons mis en place des processus visant, à la fois, à transformer les entreprises, à être exemplaire dans nos pratiques et à engager notre écosystème vers l'adoption de

pratiques plus durables. En ce sens, cet accompagnement fait partie intégrante de notre identité d'investisseur durable.

Nous avons, chez Jeito, pour objectif de renforcer notre impact sur chacune de nos participations, dès la phase de due diligence et jusqu'à la phase de sortie sur des principes de collaboration et de partenariat. Cette relation se doit d'être forte et constructive. Nous soutenons, en ce sens, le management et l'ensemble de l'organisation sur les plans financier et extra-financier et partageons avec eux la conviction que la mise en place de pratiques Environnementale, Sociale et de Gouvernance (ESG) solides contribue aux principes de durabilité des entreprises et à leur performance sur le long terme.

La durabilité au cœur de nos activités...

Intégrer les pratiques de l'ESG: chez Jeito, nous sommes régulièrement en discussion avec les entreprises sur différents sujets liés à la durabilité grâce à des outils de communication que nous avons su mettre à leur disposition. Nous les questionnons sur l'ESG tout au long du processus d'investissement, que ce soit lors du pré-investissement, lors de due diligence, lors de la détention de l'actif ou encore, en dernière étape, pour préparer une sortie. Nous nous attachons donc à suivre, à fréquence annuelle, leur évolution en termes d'intégration de la durabilité dans leurs pratiques et leurs activités. Nous avons également l'ambition d'accompagner l'ensemble de nos participations lors de l'élaboration de plan d'action, aussi bien sur le volet E, S que G.

d'exemplarité. Nous cherchons, en ce sens, à nous appliquer ce que nous demandons à nos participations. Par exemple, si nous avons pour objectif la mesure de l'empreinte carbone de nos participations, nous nous attelons, avant tout, à mesurer celle de notre structure de société de gestion. Nous pensons ainsi pouvoir accompagner de la meilleure des manières les entreprises de notre portefeuille en les guidant et en les conseillant dans un tel exercice.

Accompagner les acteurs de notre écosystème: notre volonté est d'accompagner notre écosystème ainsi que ses différents acteurs. Pour ce faire, nous encourageons activement l'adoption des meilleures pratiques ESG lors des levées de fonds ou de discussions entre co-investisseurs.

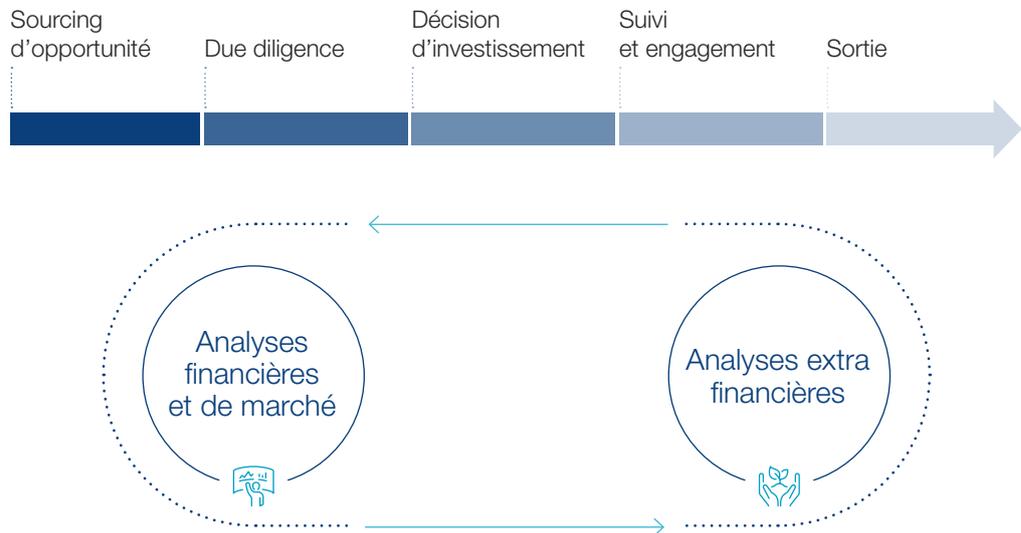
Faire preuve d'exemplarité: l'une de nos valeurs est de savoir faire preuve



Accompagner
et transformer les
entreprises de notre
portefeuille en les
incitant à intégrer
l'ESG au cœur de
leur business model.

...et intégrée
dans notre
stratégie
d'investissement

Chez Jeito, les enjeux liés à la durabilité sont intégrés tout au long du processus d'investissement.

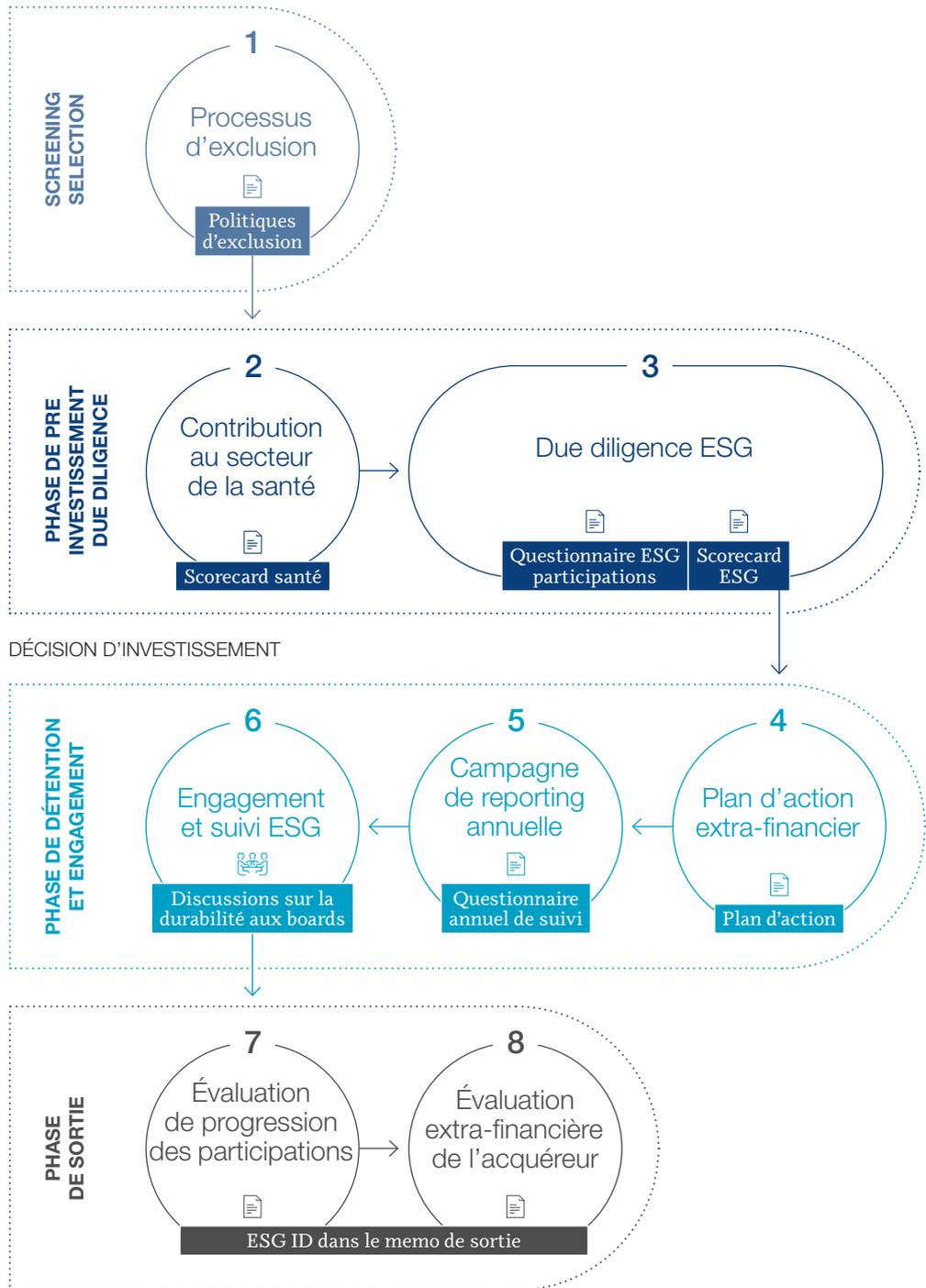


Pré-investissement : en parallèle de l'évaluation du potentiel marché et de l'évaluation financière, une évaluation sur les critères extra-financiers est réalisée pour chaque opportunité avant investissement. Cette étape inclue celle de la sélection d'opportunité d'investissement au cours de laquelle nous appliquons notre politique d'exclusion. Cela nous permet de nous assurer que la décision d'approfondir ou celle de rejeter l'opportunité d'investissement prise par le comité d'investissement repose à la fois sur des critères financiers mais aussi extra-financiers. L'objectif est de garantir que toutes les participations de notre portefeuille ont correctement été évaluées selon les trois piliers de l'ESG.

Phase de détention et engagement : cette évaluation est ensuite revue régulièrement pendant toute la période de dé-

tention afin d'approfondir certaines informations que nous jugeons nécessaires et d'élaborer un plan d'action potentiel ou d'approfondir un plan existant. Cet exercice fait l'objet, en premier lieu, d'un ou plusieurs échanges avec le top management de l'entreprise (a minima une fois par an) avant d'être mis en place. Une présentation de l'ensemble des actions envisagées est prévue au minimum une fois par an, lors d'une réunion du conseil d'administration. Notre objectif pour 2024 est d'avoir un plan d'action défini et enclenché pour chaque investissement du portefeuille de Jeito.

En phase de sortie : nous effectuons plusieurs analyses, examinant l'évolution commerciale, les états financiers ainsi que les améliorations en matière de durabilité pour mettre en évidence les progrès de l'entreprise auprès des acheteurs potentiels.



Communication de l'information ESG

Comme précisé précédemment et conformément à la loi Énergie et Climat, ce rapport répondant aux obligations légales de l'article 29 LEC sera publié annuellement afin de répondre à notre objectif de transparence de nos activités quant à l'intégration de durabilité dans nos activités tant au sein de notre process d'investissement qu'au sein de la société de gestion. Il sera adressé à l'Ademe (et donc au Climate Transparency Hub – CTH) et mis à disposition sur notre site Internet: www.jeito.life sur les données au 31 décembre 2022.

Par ailleurs, Jeito établit annuellement un rapport Sustainability à destination de ses investisseurs mettant en évidence la prise en compte et la progression des analyses liées à la durabilité et aux critères ESG.

Les politiques de durabilité et ESG sont revues a minima une fois par an. La documentation précontractuelle du fonds Jeito SLP (Jeito I) établit également les modalités de prise en compte des risques de durabilité et des incidences négatives en matière de durabilité.

Chartes et labels

2020

- Signature des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) soutenus par l'ONU
- Participation à la commission France Invest



2021

- Premier questionnaire ESG pour les entreprises du portefeuille
- Publication de la politique ESG sur le site web
- Publication de la politique d'exclusion sur le site web
- Classification de notre premier fonds Jeito I selon l'article 8 du SFDR
- Mise en place du comité ESG chargé des premières actions

2022

- Revue de l'approche investissement durable avec le support d'un cabinet de conseil
- Mise à jour de la politique ESG
- Refonte du questionnaire ESG à destination des participations
- Outil d'analyse pour mesurer la contribution des investissements du fonds I au secteur de la santé
- Première publication du rapport Investissement Durable

2023

- Recrutement d'un Directeur ESG
- Seconde publication du rapport Investissement Durable
- Première publication du rapport PAIs
- Premier reporting PRI obligatoire

Jeito Capital est membre de France Invest, l'organisation professionnelle des sociétés de gestion françaises, qui œuvre, entre autres, pour un accompagnement de ses membres sur le sujet de la durabilité.

De plus, Jeito est devenu, fin 2020, signataire des Principes d'Investissement Responsable des Nations Unies (UN PRI) et s'est engagé à respecter l'ensemble des principes définis par cette initiative.

Nous accueillons favorablement les PRI, qui utilisent les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies (ODD) comme critères tangibles et comme feuille de route pouvant nous aider à élaborer, à notre échelle, notre propre approche en matière de durabilité. Ils abordent les défis auxquels nous sommes confrontés en tant que société ayant une présence mondiale, liés entre autres à la pauvreté, à l'inégalité, au changement climatique, au développement des sociétés, à la paix et à la justice.

Un alignement sur les Objectifs de Développement Durable

En tant qu'investisseur durable, nous nous sommes profondément engagés à bâtir un avenir plus durable pour tous en alignant notre mission et notre portefeuille sur les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies (ODD). Nous sommes convaincus que, grâce à nos investissements, nous pouvons contribuer à améliorer la santé, le bien-être à l'échelle mondiale et en particulier pour les patients ayant des besoins médicaux non satisfaits.

Nous avons identifié cinq ODD pour lesquels nous estimons que nos activités peuvent avoir un impact significatif. Nous donnons la priorité aux investissements dans les entreprises qui s'attaquent aux

Comme tout signataire des PRI, notre engagement porte sur les six principes suivants :

- nous prendrons en compte les questions ESG dans les processus d'analyse et de décision en matière d'investissement,
- nous serons des investisseurs actifs et prendrons en compte les questions ESG dans nos politiques et pratiques d'investisseurs,
- nous demanderons aux entités dans lesquelles nous investissons de publier des informations appropriées sur les questions ESG,
- nous favoriserons l'acceptation et l'application des Principes auprès des acteurs de la gestion d'actifs,
- nous travaillerons ensemble pour accroître notre efficacité dans l'application des Principes,
- nous rendrons compte individuellement de nos activités et de nos progrès dans l'application des Principes.

défis liés à la recherche dans le secteur de la santé (ODD 3) et nous soutenons les entreprises qui favorisent l'innovation et les thérapies révolutionnaires (ODD 9). Nous faisons la promotion pour l'égalité des sexes et la diversité (ODD 5), créons des emplois, aidons les futurs leaders dans l'industrie de la santé (ODD 8) à se développer. D'ailleurs, au sein de Jeito, nous accordons une importance particulière à la diversité des genres dans les postes de direction de l'entreprise, et nous soutenons cela par le biais d'initiatives et d'engagements. Enfin, nous sommes convaincus que nous pouvons contribuer à faire face au changement climatique (ODD 13) et œuvrons en ce sens.



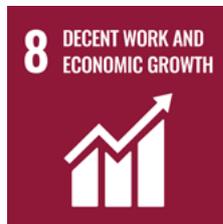
Accès à la santé

- Réduire le taux de mortalité
- Augmenter l'espérance de vie
- Améliorer la qualité de vie



Égalité entre les sexes

- Promouvoir l'égalité des sexes au sein des sociétés du portefeuille



Accès à des emplois décents

- Création d'emploi hautement qualifiés
- Façonner les leaders de la biopharma



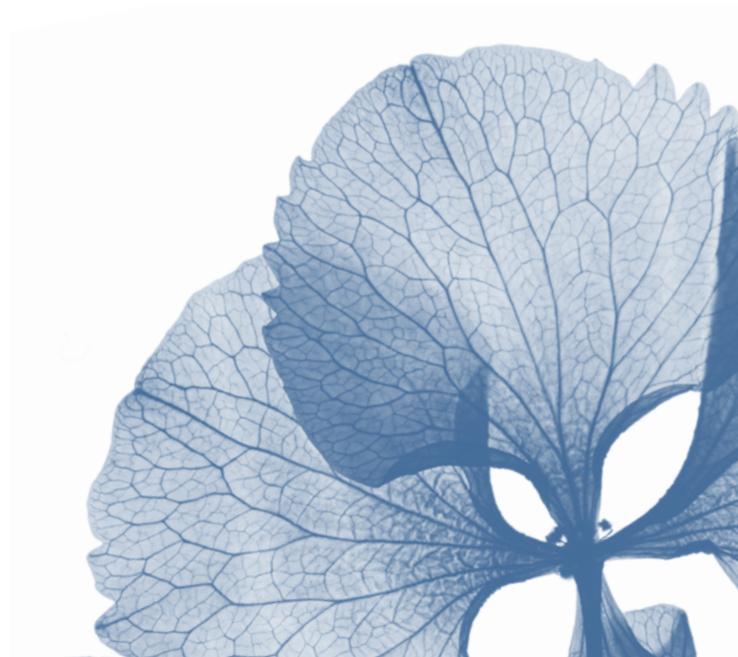
Innovation et infrastructure

- Encourager l'innovation
- Soutenir le développement de l'écosystème médical



Lutte contre le changement climatique

- Mesurer les impacts potentiels
- Encourager les actions propices à l'environnement



Moyens internes déployés par Jeito

2

Jeito a mis en place différents mécanismes tout au long de l'année 2022 pour que les facteurs de la durabilité soient pris en compte à la fois dans son fonctionnement interne et en tant qu'investisseur. De plus, Jeito dédie un budget à la structuration, au déploiement et au suivi des sujets liés à la durabilité au sein de son organisation comme pour les sociétés de son portefeuille.

Différentes ressources techniques ont été mises en place :

- mise en place d'outils de suivi de la performance ESG du portefeuille (reporting, analyse des données et identification de plans d'action),
- recours à un cabinet externe spécialisé pour façonner une feuille de route pour le déploiement de l'ESG au sein des entreprises du portefeuille,
- formations et sensibilisation des collaborateurs de Jeito aux sujets environnementaux.

Ressources pour une finance durable

Ces différentes ressources furent utilisées pour renforcer notre démarche en matière de durabilité et optimiser nos pratiques sur le marché. Ainsi, pour soutenir notre effort et dans le but de nous assurer que notre approche est correctement adaptée au secteur de la biopharmacie, nous continuons à faire appel à un cabinet de conseil. L'objectif de ce support externe fut également d'évaluer de manière plus précise les impacts et potentielles contributions au pilier environnemental et social de notre por-

tefeuille. De plus, le questionnaire utilisé pour la collecte d'information ESG a été façonné avec l'aide d'un fournisseur externe. Cet outil nous permettra de suivre les évolutions quant à la durabilité sur le long terme des stratégies et des évolutions de nos participations. Une nouvelle section a d'ailleurs été créée cette année, spécifique à l'environnement. Celle-ci a pour but d'aider les entreprises du portefeuille à évaluer leur empreinte carbone. Tout au long de l'année 2022, plusieurs membres de

l'équipe ont partiellement consacré du temps sur le sujet et contribué à la mise en place de la durabilité chez Jeito.

En vue de continuer à se renforcer face aux enjeux de la durabilité, Jeito Capital vient de recruter (Q2 2023) un Head of ESG, qui assurera la bonne compréhension, la prise en compte et la mise en place des sujets liés à la durabilité avec le soutien de tous les autres services existants au sein de l'organisation.

Nous prévoyons également de renforcer notre positionnement quant au sujet de la durabilité comme valeur forte de Jeito au sein du processus d'investissement en favorisant les échanges réguliers entre

l'équipe d'investissement et les ressources ESG. Nous œuvrons pour cela à la sensibilisation de chaque collaborateur grâce à des outils de communication interne comme des notes d'information ou à l'organisation de formations. Étant donné l'hétérogénéité en termes de connaissances et de maturité sur les enjeux de la durabilité au sein de nos équipes, la nature des formations ainsi que leur planning seront examinés et discutés au sein du comité ESG afin de répondre aux besoins de chacun. Nous veillons, en parallèle, à ce que les questions liées à la gouvernance, à l'environnement et au social/sociétal soient régulièrement abordées avec les entreprises de notre portefeuille.



Prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance au niveau de la gouvernance de l'entité



Un comité dédié

Notre comité ESG est présidé par Sabine Dandiguian, associée gérante et membre du comité d'investissement. Les participants proviennent de plusieurs fonctions représentatives et de différents niveaux de séniorité afin de garantir une adoption cohérente et transversale de la durabilité à tous les niveaux de l'entreprise. Le comité est l'organe de gouvernance où se tiennent les échanges sur la définition, les évolutions ainsi que la mise en œuvre de notre politique d'investissement durable. Cet organe supervise également la collecte de toutes les informations et données nécessaires sur nos participations pour renforcer l'inté-

gration de la durabilité dans notre portefeuille d'investissement. Ce comité se réunit une fois par mois.

Les réalisations collectives liées à l'intégration des critères ESG et à l'analyse des risques liés à la durabilité dans le processus de prise de décision en matière d'investissement constituent l'un des indicateurs de rémunération des collaborateurs. Ils sont examinés au moins une fois par an par la Présidente, la Directrice Générale, le Directeur Financier et le Responsable de la Conformité, du Contrôle Interne et des Risques.



Chez Jeito, nous considérons notre **parcours** en matière de **durabilité** comme un **projet collaboratif et collectif**, pertinent et significatif pour tous, et nous aimons le considérer comme l'un de nos domaines **d'amélioration continu.**

Stratégie d'engagement auprès des émetteurs



En tant qu'investisseur responsable actif, Jeito considère qu'il est essentiel d'engager un dialogue avec toutes les entreprises du portefeuille ainsi que de les soutenir sur les questions liées aux enjeux de la durabilité tout au long de la période de détention. Nous veillons à ce que ces entreprises opèrent conformément à nos valeurs, en mettant l'accent sur la promotion du bien-être et le développement des talents, la limitation des impacts environnementaux et les pratiques de bonne gouvernance des activités. Jeito a ainsi développé une stratégie d'engagement basée sur le dialogue avec le top management des sociétés du portefeuille, en leur fournissant un soutien technique, opérationnel et stratégique complet du début à la fin du processus d'investissement. Cette stratégie d'engagement couvre l'ensemble des investissements.

Fort de son expérience acquise en 2021, Jeito a poursuivi en 2022 ses efforts afin de mieux aborder avec les sociétés du portefeuille la prise en compte des critères ESG dans leur développement. Cette démarche comprend :

- un dialogue au sein des organes de contrôle des entreprises,

- des échanges avec les dirigeants sur les problématiques ESG afin d'identifier les actions éventuellement mises en place et émettre des recommandations pertinentes afin de faire progresser la RSE (Responsabilité Sociétale de l'Entreprise) de chaque société,
- la collecte d'informations et de données ESG,
- l'identification des risques de durabilité et des principales incidences négatives propres à chaque société.

Jeito accorde une attention particulière à la bonne gouvernance, à l'impact social et environnemental des entreprises dans lesquelles le fonds Jeito I est investi. C'est pourquoi Jeito met en place toutes actions nécessaires pour exercer son droit de vote et prend position sur ces sujets lors des assemblées générales et/ou des conseils d'administration, conformément à la stratégie d'investissement du fonds.

Au titre de l'année 2022, Jeito a voté favorablement à toutes les résolutions en assemblée générale et conseils d'administration encourageant le développement de l'ESG au sein des sociétés du portefeuille.

Politique d'exclusion

Jeito a mis en place une politique d'exclusion sectorielle. Avant la réalisation de due diligences, toutes les opportunités d'investissement font l'objet d'une analyse de conformité à cette politique. Les opportunités d'investissement qui ne sont pas

conformes à la politique d'exclusion sont automatiquement écartées par l'équipe d'investissement.

Cet exercice permet à Jeito d'exclure des potentiels investissements dans des

secteurs autres que celui de la santé et qui présentent des risques et des incidences négatives en matière de durabilité : armes et munitions ; avions et machinerie en lien avec l'aviation ; projets miniers ; activités d'extraction de charbon ; sables bitumineux ; pétrole et gaz de schiste ; centrales nucléaires ; production d'énergie électrique dépassant la norme de performance en matière d'émissions ; chaîne de valeur de l'huile de palme et de la pâte de bois ; produits en lien avec le tabac et e-cigarettes ; boissons alcoolisées ; spéculation sur les denrées alimentaires ; stupéfiants illégaux ; produits chimiques de base organiques et inorganiques ; pesticides chimiques ; herbicides et toute autre substance dangereuse ; ciment ; fibres d'amiante et produits contenant des Biphényles PolyChlorés ; engrais et composés azotés ; matières plastiques sous forme primaire ; fer de base ; l'acier ; ferro-alliages et aluminium ; pornographie ; jeux d'argent et jeux électroniques ; fourrure ; commerce de toute espèce végétale ou animale ou de produits régis par la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (« CITES »). Les détails de chaque secteur exclu sont listés dans la politique d'exclusion de la Société de Gestion disponible sur le site « www.jeito.life ».

Jeito a également décidé de ne pas investir dans :

- les entreprises qui violent les traités ou conventions des Nations Unies,
- les entreprises qui mettent en péril ou violent directement ou indirectement les droits de l'homme,
- les entreprises qui utilisent le travail des enfants ou le travail forcé ; qui ne respectent pas le droit des travailleurs de s'organiser en syndicat ou de s'assurer que les intérêts et la voix des travailleurs peuvent être entendus au sein de l'entreprise, qui sont engagées dans des pratiques d'accaparement des terres ; ou qui développent illégalement des projets agricoles dans des zones protégées,
- les entreprises qui contribuent à mettre en danger la biodiversité et la santé humaine,
- les entreprises présentant un niveau élevé de risques de durabilité et d'impacts négatifs potentiels de principe,
- les entreprises qui ont des activités de corruption, de blanchiment d'argent et de terrorisme financier,
- les entreprises qui font l'objet de sanctions économiques ou financières internationales imposées par la France, l'Union Européenne, l'OFAC et le Conseil de sécurité des Nations Unies,
- les sociétés qui ont leur siège social ou l'un de leurs principaux établissements au moment de l'investissement concerné par le Partenariat dans une juridiction classée comme « non conforme » par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et son Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales.

De plus, Jeito s'engage à n'investir que dans des entreprises du domaine de la santé conformes aux réglementations en vigueur sur l'éthique animale dans les études précliniques. Seules les entreprises impliquées dans la recherche et le développement de traitements et de thérapies conformes aux règles et aux lois qui régissent le secteur de la santé entrent dans la politique d'investissement.

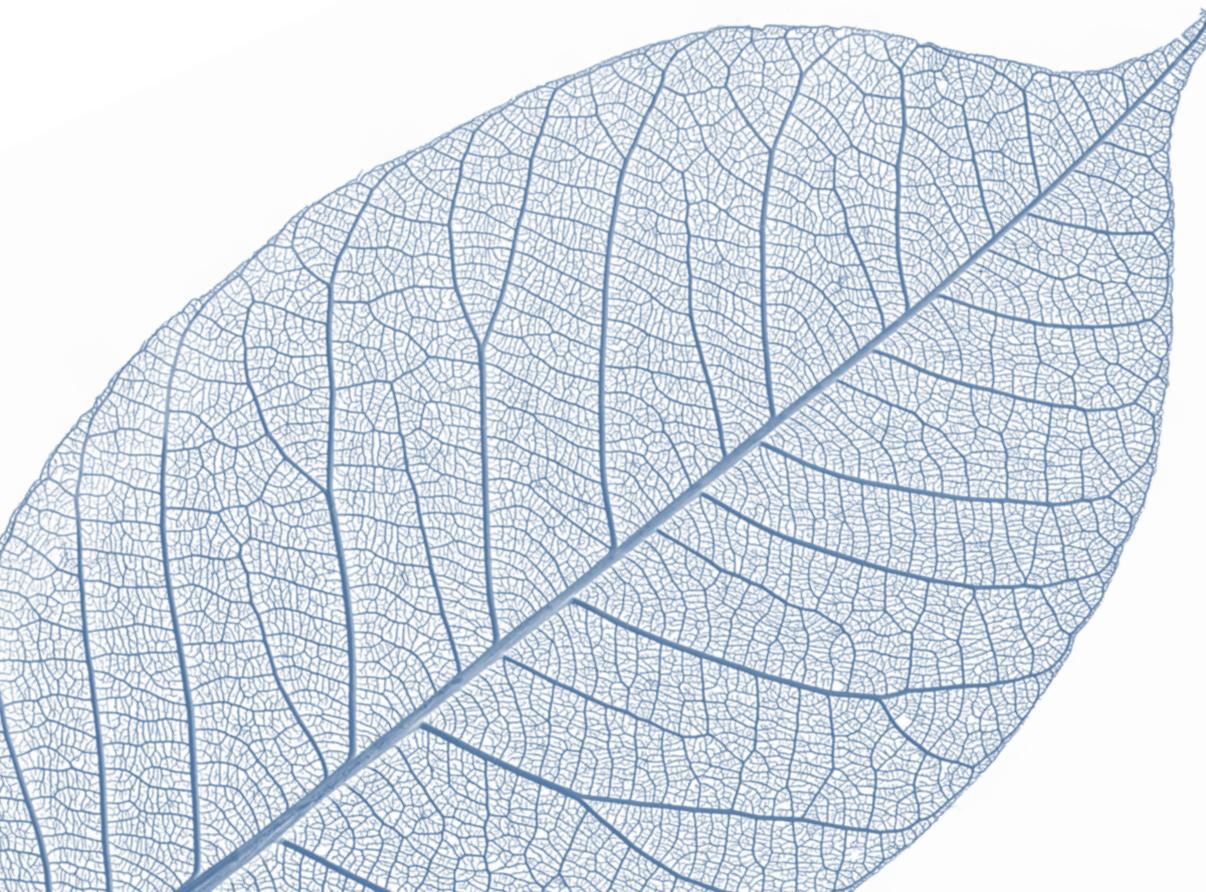
Jeito n'investit pas dans les entreprises impliquées dans le clonage humain ; la gestation pour autrui ; l'obtention de cellules souches ; la création d'embryons humains ; la procréation médicalement assistée post-mortem ; les activités d'euthanasie.

Les biopharmas qui manipulent des organismes génétiquement modifiés (« OGM ») ne sont éligibles à la politique d'investissement que si elles respectent les normes légales, réglementaires et éthiques.

Taxonomie européenne et combustibles fossiles

5

Les actifs sous-jacents du fonds Jeito I ne sont pas éligibles aux deux premiers objectifs de la taxonomie européenne. Par conséquent, au 31 décembre 2022, les actifs gérés par ce fonds n'étaient pas et ne pouvaient pas être alignés avec la réglementation de la taxonomie européenne. Compte tenu de la stratégie d'investissement et de la politique d'exclusion de Jeito, le montant des actifs gérés par le fonds Jeito I dans des entreprises opérant dans le secteur des énergies fossiles est de 0 €.



Alignement avec les objectifs internationaux de limitation du réchauffement climatique prévus par l'Accord de Paris

La stratégie climat de la société de gestion est en cours de développement. En revanche, nous avons posé les premiers jalons de notre approche en définissant les étapes de celle-ci. Elles sont au nombre de quatre, en allant de l'exclusion (*voir partie engagement puis combustible fossiles*), à la réduction des émissions GHG (gaz à effet de serre) en passant par la mesure d'indicateurs relatifs aux risques climatiques recensés, puis la gestion de ces risques.

Au 31 décembre 2022, aucun objectif quantitatif de réduction des émissions n'a été fixé. Nous souhaitons néanmoins progressivement monter en compétence sur les sujets et enjeux liés aux piliers du développement durables afin de structurer une stratégie climat adaptée. Nous commencerons par comprendre puis analyser (à savoir : évaluer) l'empreinte carbone de notre structure mais également des participations de notre portefeuille. Puis, nous avons pour 2024, ce double objectif :

- calculer l'ensemble des émissions de gaz (Scopes 1 à 3) de l'ensemble de nos activités,
- se fixer une trajectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre de notre portefeuille et de la société de gestion, selon les Accords de Paris.

Une fois la stratégie climat développée, nous serons en mesure de communiquer, les éléments suivants :

- la méthodologie de quantification des émissions utilisée (interne ou externe),
- la valeur carbone des activités opérationnelles,
- les objectifs quantitatifs et la stratégie de réduction des émissions à horizon 2030 et revue tous les cinq ans jusqu'en 2050,
- les éventuelles actions de suivi des résultats.

Les indicateurs liés à l'empreinte climatique de chaque investissement sont suivis comme tout autre critère ESG, tout au long de l'investissement. Les KPIs (indicateurs de performance) collectés auprès de chaque investissement via notre questionnaire – comme expliqué précédemment – nous permettent de mesurer le niveau de maturité des entreprises par rapport aux enjeux critiques identifiés. Cette analyse est transmise à chaque participation et nous permettra de mettre en œuvre une feuille de route climat détaillée et opérationnelle.

En suivant les recommandations de la Task-Force on Climate Related Financial Disclosure (TCFD – groupe de travail sur la publication d'informations financières

relatives au climat), nous prenons en compte les risques liés au changement climatique dont les risques physiques (exposition des actifs réels aux conséquences physiques directement induites par le changement climatique) et les risques de transition (comme les risques réglementaires, technologiques, de marché) auxquels nous ajoutons les risques de réputation.

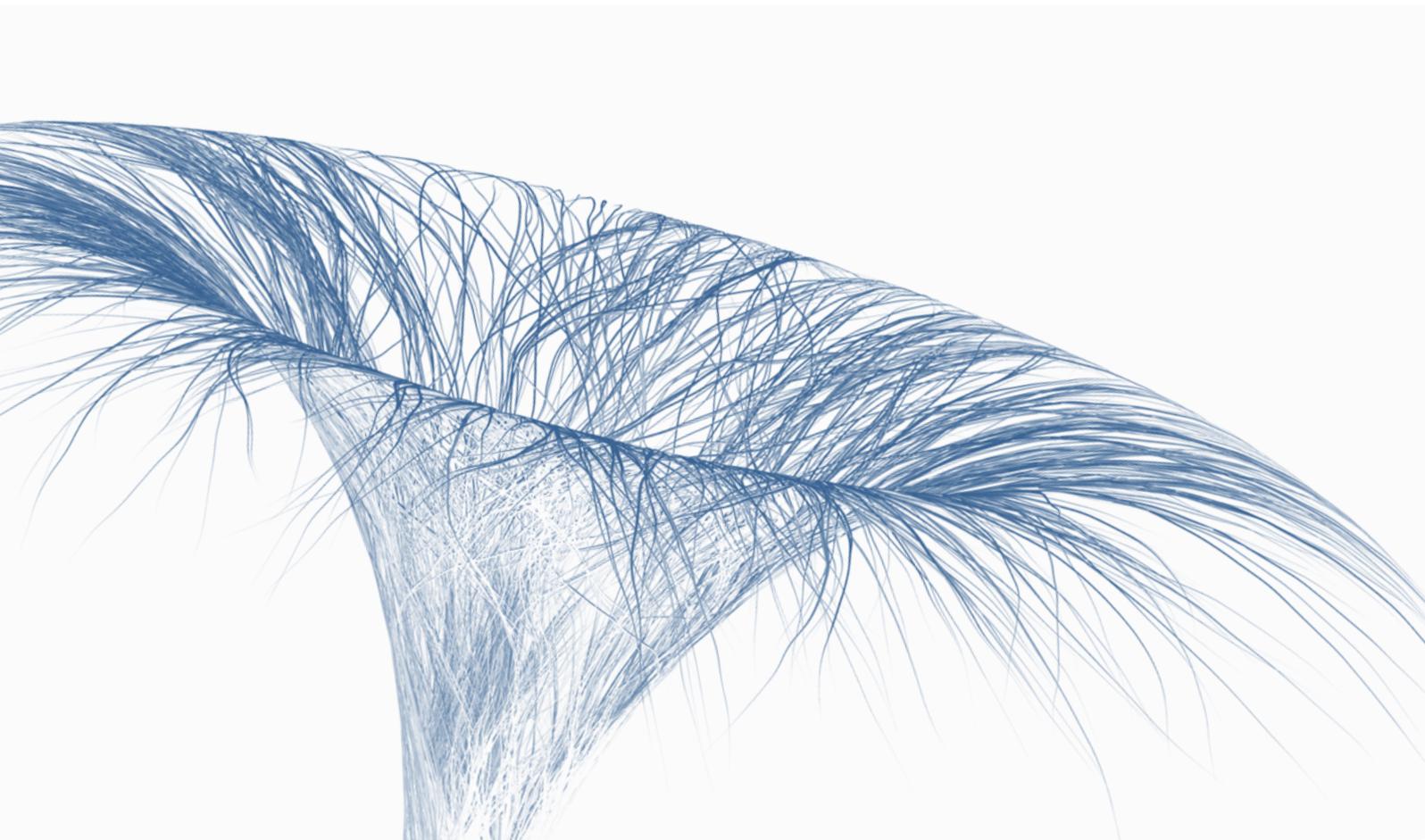
Parmi les indicateurs climat collectés et analysés au cours de la période d'investissement figurent notamment :

- la consommation d'énergie et la part du renouvelable,
- la politique transport et ses pratiques,
- la formalisation d'une politique environnementale,
- l'empreinte carbone,

- les initiatives environnementales visant à réduire l'empreinte carbone.

Le suivi de l'évolution de chaque investissement sur les indicateurs climatiques pertinents constitue le cœur de notre gestion des risques climat. Le détail de ces analyses est discuté avec nos participations, mais aussi en interne, au sein du comité ESG et transmis à nos investisseurs.

Au cœur de notre approche sur le climat (*et comme élaboré ci-dessus, cf section politique d'exclusion*) notre politique d'investissement exclut les activités liées à l'extraction, à la production et à la distribution d'énergies fossiles. De ce fait, nous ne reportons aucune exposition à ces industries. À l'avenir, nous nous engageons à maintenir ces exclusions de notre activité d'investisseur.



Alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité



L'approche sur la biodiversité de la société de gestion est elle aussi, en parallèle de notre politique climat, en cours de développement. Compte tenu de la nature des activités des entreprises de notre portefeuille ainsi que de leur stade de maturité, les enjeux directs sur la biodiversité sont encore limités. Obtenir des informations exhaustives sur les risques liés à la biodiversité constitue un défi intéressant en raison de la quantité et de la qualité limitées des données disponibles. Pour ces raisons, les aspects liés à la biodiversité ne sont pas à ce jour définis dans la stratégie d'investissement, mais ils sont abordés dans le cadre de la politique de durabilité.

En revanche, nous voyons la problématique de la préservation de la biodiversité comme l'un des enjeux majeurs de ces prochaines années pour tout acteur économique quel que soit le secteur dans lequel il évolue.

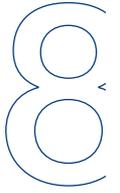
De notre côté, nous avons commencé à recueillir, lors de nos premiers travaux, des informations auprès des entreprises du portefeuille sur, par exemple, la production de déchets, y compris des déchets dangereux, qui pourraient avoir un impact négatif sur la biodiversité s'ils ne sont pas traités correctement. Ce risque reste néanmoins encore limité, car les entreprises sont soumises à des réglementations strictes quant à la gestion de ces déchets. Les quantités produites sont limitées à des fins de recherche, d'études précliniques et d'essais cliniques. De plus, les entreprises du portefeuille peuvent utiliser des ingrédients d'origine végétale pour la recherche et les essais cliniques, mais en quantités limitées à ce stade du développement du médicament. Cependant, une fois que le médicament atteint

ses dernières étapes de développement puis celle de la production/commercialisation, l'approvisionnement augmentera, ce qui pourrait entraîner des dépendances potentielles à la biodiversité. Les entreprises du portefeuille pourraient donc avoir un impact sur les futures dépendances de biodiversité liées aux médicaments qu'elles développent. Il est important de reconnaître cette dimension et d'en tenir compte dans l'analyse et la gestion des risques liés à la biodiversité.

À l'avenir, des analyses plus approfondies pourraient être réalisées pour évaluer plus précisément le rôle des entreprises du portefeuille sur cette problématique, en tenant compte des recommandations de la Task Force on Nature-related Financial Disclosures (TNFD). Celle-ci fournit un cadre structuré pour évaluer et divulguer les risques et les impacts financiers liés à la nature et à la biodiversité. En suivant ces recommandations, il serait possible d'identifier les liens entre les activités des entreprises du portefeuille et les dépendances à la biodiversité. Ainsi, il serait possible de mettre en œuvre des mesures appropriées pour atténuer les risques et promouvoir une gestion durable de la biodiversité.

Une fois cette stratégie développée, Jeito sera en mesure de communiquer les éléments suivants:

- une mesure du respect des objectifs figurant dans la Convention sur la diversité biologique adoptée le 5 juin 1992,
- une analyse de la contribution à la réduction des principales pressions et impacts sur la biodiversité définis par l'IPEBS (Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur les biodiversité et les services écosystémiques).



Informations sur les démarches de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans la gestion des risques

Les risques de durabilité et les principales incidences négatives sont pris en compte à chaque étape du processus d'investissement. Avant tout investissement, Jeito communique un questionnaire ESG aux cibles d'investissement afin de réaliser leurs diagnostics et d'évaluer le niveau de conformité du futur investissement avec la politique d'investissement et la politique de durabilité.

Les due diligences ESG sont systémiques. Nous analysons chacune de nos participations selon les trois piliers de la durabilité, c'est-à-dire sous l'angle environnemental, l'angle social et l'angle de bonne gouvernance. Chacune de nos due diligences est adaptée en fonction du niveau de maturité et de développement de nos participations. Ces analyses nous permettent d'engager nos sociétés en portefeuille et d'approfondir, de notre côté, notre compréhension des risques liés, au cas par cas puis à l'échelle de notre portefeuille. Cet exercice nous aide également à repérer les domaines dans lesquels nous pouvons améliorer les bonnes pratiques ou favoriser le partage de connaissances. Pour encore plus de pertinence, nous nous autorisons à nous appuyer sur l'expertise d'un tiers in-

dépendant qui nous aide à structurer notre politique d'investisseur durable.

Dans notre rôle et responsabilité d'être force de proposition, les représentants de Jeito qui siègent au Conseil d'Administration ou au Conseil de Surveillance des sociétés du portefeuille peuvent être amenés à suggérer des actions appropriées pour atténuer tout risque de durabilité émergent ou existant et tout impact négatif. Là aussi, pour encore plus de pertinence, nous pouvons nous appuyer sur l'expertise d'un tiers indépendant.

En cours de période de détention, l'identification des risques de durabilité se fait à l'aide d'échanges oraux, de réunions de travail, mais aussi, et surtout, grâce à notre questionnaire annuel soumis à toutes les participations de notre portefeuille. Ce recueil d'informations permet de déterminer les principaux points d'attention et d'amélioration. Tenus tous les mois, le comité ESG permet de revoir la performance extra-financière de chaque entreprise en portefeuille. Ces revues font l'objet d'échanges avec les entreprises et font partie de notre accompagnement dans leur croissance.

Liste des produits financiers mentionnés en vertu des articles 8 et 9 du règlement « Disclosure » (SFDR)

Le règlement Sustainable Financial Disclosure Regulation (SFDR) est une réglementation européenne visant à harmoniser les règles de transparence des produits financiers au regard des risques et des impacts négatifs sur la durabilité. Depuis mars 2021, il oblige les gestionnaires d'actifs à intégrer les risques ESG dans leurs processus d'investissement et à catégoriser leurs fonds en articles 6, 8 ou 9, selon leur niveau d'intégration de la durabilité.

Au 31 décembre 2022, Jeito gérait un seul et unique fonds Jeito I, de 534 M€ ayant réalisé douze investissements avec les caractéristiques suivantes :

- Jeito I a été catégorisé comme un fonds article 8 selon la classification SFDR,
- identification des Risques de Durabilité sur la valeur des investissements.

Non prise en compte des impacts négatifs sur le développement durable au niveau de la société de gestion

- Conformément à l'article 4 du règlement SFDR, nous n'avons pas à ce jour pris en compte les incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité au niveau de la société de gestion et ne publions donc pas les informations mentionnées dans l'article 4. Compte tenu de la taille, de l'échelle et de la nature des activités

d'investissement de Jeito, toutes les sociétés de son portefeuille ne sont pas en mesure, à ce jour, de rendre compte de leurs impacts négatifs. Nous ne pouvons donc pas assurer l'exhaustivité et la qualité des informations nécessaires pour se conformer pleinement aux normes techniques associées à cet article du règlement SFDR.

Jeito

